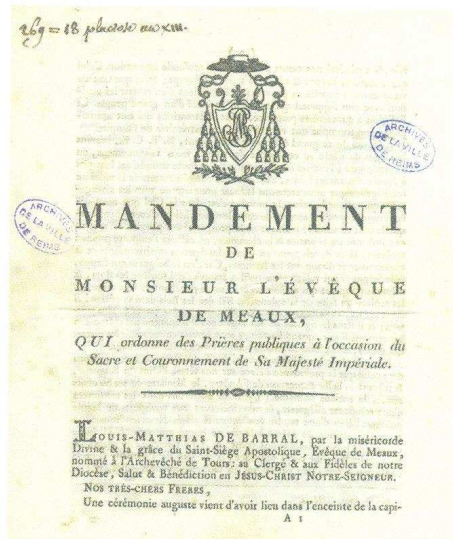


En 1804, toutes les attentions de l'administration municipale sont portées sur la personne de Napoléon Bonaparte. Elle lui envoie une Adresse le 26 floréal an XII (16 mai) pour le féliciter de son futur couronnement et lui demander de venir se faire sacrer à Reims dans l'espoir de récupérer ainsi de son prestige de Ville des Sacres.

« **N**ous vous conjurons, Citoyen Premier Consul, de ne pas nous priver de cette insigne faveur, nous serions fiers d'enrichir nos annales de couronnement du héros de la France, du pacificateur de l'Europe, du restaurateur de l'ordre et de la religion. »

La Ville confie ensuite la mission au président du tribunal de cassation de Paris, le citoyen Vieillard, de rencontrer Napoléon 1^{er}, proclamé Empereur le 28 floréal (18 mai) et de lui présenter l'Adresse, au nom des Rémois. Dans une lettre adressée au maire de Reims, ce dernier relate son entretien avec Bonaparte. Devant la proposition de venir se



De plus, l'Empereur a ordonné à l'évêque de Meaux(3) d'organiser des prières publiques pour fêter son avènement au trône impérial dans la Cathédrale de Reims, le 3 thermidor (22 juillet). Toutes les autorités administratives, militaires et religieuses sont fortement incitées par le Préfet à y participer.

Le jour d'après, se rendant à Aix-la-Chapelle, l'Impératrice fait une halte à Reims. Reçue en grande cérémonie et logée chez le maire où elle reçoit les

hommages des principaux hauts fonctionnaires de la ville, elle invite le maire et son épouse à dîner avec elle ainsi que les deux commandants de la garde d'honneur et le sous-préfet.

Le lendemain, l'impératrice reçoit des cadeaux au nom de la ville : vins, poires de Rousselet, pain d'épices et bouquet de fleurs et fait don d'un médaillon en or, orné de diamants à la femme du maire pour la remercier de son accueil.

Le 19 vendémiaire an XIII (11 octobre), la ville se prépare cette fois à accueillir l'Empereur en personne qui passe à Reims en revenant de Mayence : garde d'honneur, autorités, foule en liesse, illuminations prévues pour le soir... Il arrive à 15h30. N'ayant pas le temps de s'attarder, il décline l'offre du maire qui lui propose de dîner et de passer la nuit chez lui et continue son chemin, laissant les rémois un peu frustrés...

Arrive enfin le jour du sacre le 11 frimaire (2 décembre) an XIII. Tandis qu'à Paris l'Empereur est couronné par le Pape Pie VII à Notre-Dame devant une

1804 : Reims à l'heure impériale

faire couronner à Reims, celui-ci demande en riant si la Sainte Ampoule n'a pas été anéantie. Bonaparte montre ainsi qu'il connaît parfaitement la symbolique du sacre et les faits historiques qui lui sont rattachés. En effet, la Sainte Ampoule, qui aurait été apportée à Saint Remi lors du baptême de Clovis par une colombe et utilisée depuis, lors des sacres des rois de France, a été brisée à la Révolution par le représentant du peuple Philippe Rühl sur la place Nationale(1). Vieillard lui répondit sur le même ton « *qu'il n'y avait pas de Rémois qui ne voulût se transformer en colombe pour en rapporter une.* »

En décidant de se faire sacrer à Paris malgré la demande des Rémois, Napoléon se place ainsi en héritier de la Révolution et non de la royauté. Le sacre a néanmoins des retentissements à Reims, puisque la Ville a l'honneur d'être appelée, comme chaque ville où le Premier Consul a séjourné(2), à choisir dans sa garde nationale, un officier, un sous-officier et un grenadier ou fusilier pour participer à la garde d'honneur du sacre.

foule immense parmi laquelle se trouvent Tronsson-Lecomte, maire de Reims et trente cinq autres maires invités, des mariages de jeunes filles pauvres sont célébrés à Reims, à la demande de l'Empereur(4), dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Aussitôt la célébration de ces mariages achevée, les jeunes époux, précédés d'un cœur de musiciens et entourés de leur famille, se rendent à la Cathédrale pour recevoir la bénédiction nuptiale. Napoléon Bonaparte ne rend pas à la ville de Reims les honneurs octroyés par les rois de France, mais les rayonnements de son sacre parviennent tout de même jusqu'à elle.

(1) Ex place Royale, elle se dénommera "place Impériale" après la proclamation de l'Empire et ce jusqu'en 1814.

(2) Décret du 20 messidor an XII (10 juillet 1804).

(3) Depuis le Concordat du 18 germinal an X (8 avril 1802), l'évêque de Meaux est également celui de Reims.

(4) Décret impérial du 13 prairial an XII qui accorde, pour chaque arrondissement communal de l'Empire, une somme de six cent francs, destinée à la dotation d'une fille pauvre et de bonne conduite dont le mariage sera célébré le jour de son sacre.



Christine Meille
Assistante de conservation
aux Archives Municipales et Communautaires

